

COMMUNE DE BEGUEY
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 08/06/2026

Reçu en préfecture le 08/06/2026

Publié le

ID : 033-213300403-20260605-20260601-DE

N° 2026-00-01



L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures et trente minutes,
Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en la salle du Conseil municipal de Béguey, sous la présidence de Monsieur François DAURAT, Maire.
Date de convocation : 29/05/2026
Date d'affichage : 29/05/2026

PRESENTS : M. BERNARD C. - M. BILLET Y. - M. DAURAT F - M. FERNANDEZ T. - M. GAYRAL R. - Mme GIBERT V. - M. HARDY C. - Mme HIVER N. - Mme RUDELL C. - Mme SAVORNIN M. - Mme GABILONDO D. - Mme TRAUMAT M. - M. YUNG R. (arrivé à 18h34)

EXCUSES : Mme GLEYROUX F. (pouvoir donné à M. DAURAT F.)

ABSENTS : M. FRANCOIS Q.

Secrétaire de séance : M. FERNANDEZ T.

Nombre de membres : en exercice : 15

Présents : 13

Pouvoirs : 01

Objet : Désignation des délégués titulaires et suppléants en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2026

Vu le Code électoral, notamment ses articles L. 284 à L. 292 et R. 133,

Vu la circulaire INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Vu l'arrêté préfectoral du 11 mai 2026 fixant le nombre de délégués et de suppléants à élire pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2026,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner, conformément aux dispositions légales, les délégués titulaires et suppléants chargés de participer à l'élection des sénateurs,

Considérant que la commune de Béguey, dont la population municipale authentifiée au 1er janvier 2025 s'élève à 1308 habitants, doit élire 3 délégués titulaires et 3 suppléants,

Considérant que les candidats doivent être inscrits sur les listes électorales de la commune et remplir les conditions légales d'éligibilité,

Considérant qu'une seule liste de candidats a été déposée, conformément aux règles de présentation et d'alternance paritaire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- **De procéder** à l'élection des délégués titulaires et suppléants selon les modalités prévues par le Code électoral, à savoir au scrutin secret et à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni modification des listes.
- **De proclamer** élus, après dépouillement du scrutin, les candidats suivants en qualité de délégués titulaires :
 - o Rodolphe YUNG
 - o Valérie GIBERT
 - o Romain GAYRAL

Envoyé en préfecture le 08/06/2026

Reçu en préfecture le 08/06/2026

Publié le

ID : 033-213300403-20260605-20260601-DE

S'LO

- De proclamer élus, après dépouillement en qualité de délégués suppléants :

- o Florence GLEYROUX
- o Cyrill HARDY
- o Catherine RUDELL

- De constater, le cas échéant, le refus d'un ou plusieurs élus d'exercer leur mandat de délégué ou de suppléant, et d'en acter la vacance conformément à la réglementation en vigueur.

- De charger Monsieur le Maire de transmettre sans délai au préfet la liste des délégués et suppléants élus, ainsi que, le cas échéant, les déclarations de refus.

Décision :	VOTES	Contre	00 Voix
		Abstention(s)	00 Voix
		Pour	14 Voix

Pour copie conforme,
Le Secrétaire de séance

Thierry FERNANDEZ

Le Maire,

François DAURAT

COMMUNE DE BEGUEY
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 08/06/2026

Reçu en préfecture le 08/06/2026

Publié le

ID : 033-213300403-20260605-20260602-DE

N° 2026-06-02



L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures et trente minutes,
Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en la salle du Conseil municipal de Béguey, sous la présidence de Monsieur François DAURAT, Maire.
Date de convocation : 29/05/2026
Date d'affichage : 29/05/2026

PRESENTS : M. BERNARD C. - M. BILLET Y, - M. DAURAT F - M. FERNANDEZ T. - M. FRANCOIS Q. (arrivé à 18H40) - M. GAYRAL R. - Mme GIBERT V. - M. HARDY C. - Mme HIVER N. - Mme RUDELL C. - Mme SAVORNIN M. - Mme GABILONDO D. - Mme TRAUMAT M. - M. YUNG R. (arrivé à 18h34)

EXCUSES : Mme GLEYROUX F. (pouvoir donné à M. DAURAT F.)

ABSENTS : /

Secrétaire de séance : M. FERNANDEZ T.

Nombre de membres : en exercice : 15

Présents : 14

Pouvoirs : 01

Objet : Détermination de la participation forfaitaire au repas champêtre communal du 06 juin 2026

Exposé du maire :

La municipalité de Béguey a souhaité organiser le samedi 6 juin 2026 un déjeuner champêtre à l'intention des habitants et habitantes de la commune.

Il a été fait le choix, par le passé, d'offrir ce repas à l'ensemble des personnes présentes.

Cependant, dans un souci de maîtrise des dépenses publiques, il est proposé qu'une participation financière et forfaitaire soit demandée aux personnes s'inscrivant à cet événement.

Il a donc été déterminé, par la commission « manifestation », une participation de l'ordre de 5 € par personne, sachant que le repas est offert aux enfants de moins de 12 ans (au jour de l'évènement), ce qui représente un financement de 35.7 % du prix unitaire facturé par le traiteur retenu.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- **De valider** la participation financière forfaitaire de 5 euros par personne et par repas pour le déjeuner champêtre organisé le 6 juin 2026 ;
- **De charger** Monsieur le Maire d'en informer les services de la Trésorerie afin d'établir les titres de recettes afférents.

Décision :	VOTES	Contre	00 Voix
		Abstention(s)	00 Voix
		Pour	15 Voix

Pour copie conforme,
Le Secrétaire de séance

Thierry FERNANDEZ

Le Maire,



François DAURAT

Envoyé en préfecture le 08/06/2026

Reçu en préfecture le 08/06/2026

Publié le



ID : 033-213300403-20260605-20260602-DE